

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR



comexa

vous conseiller avant tout

POURQUOI ?

Plusieurs objectifs annoncés par le gouvernement :

- Renforcer la compétitivité
 - Réduction des coûts de facturation
 - Sécurisation des relations commerciales
 - Encadrement des délais de paiement
- Suivre en direct les activités commerciales sur le territoire national
 - L'administration pourra adapter ses décisions au vu des fluctuations
- Accélérer la mise en place du modèle *Clearance**
 - Prévention et lutte contre la fraude fiscale (TVA)
 - Mise en place des pré-déclarations de TVA

Le modèle *Clearance*

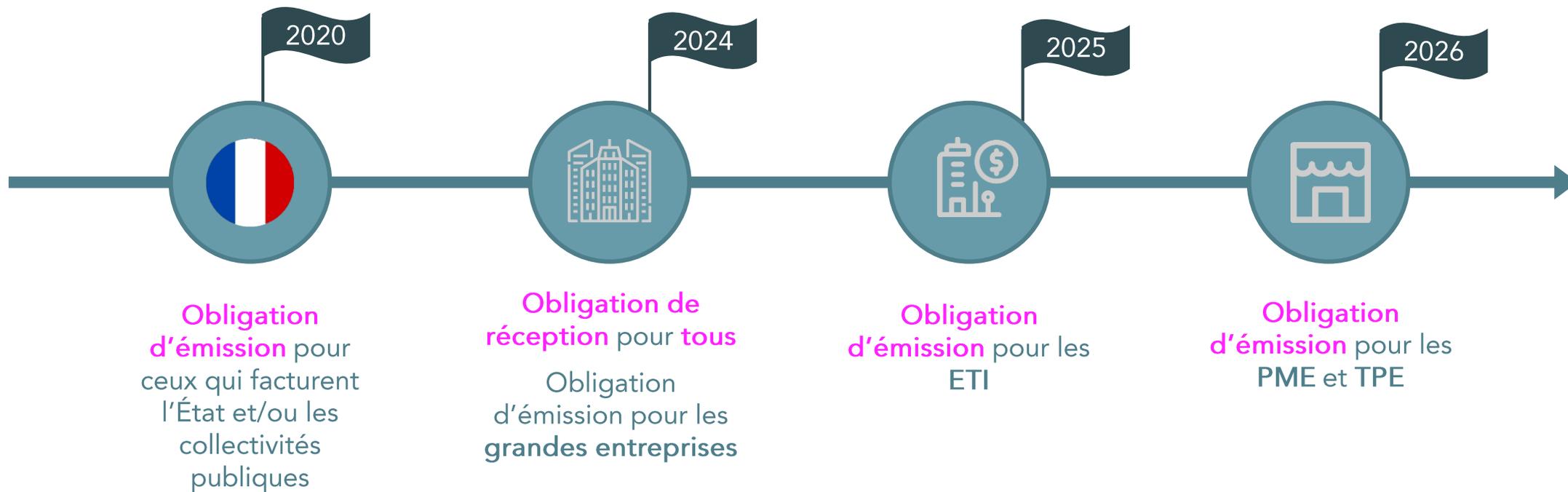
C'est un modèle **tripartite** entre le vendeur, l'acheteur et l'administration fiscale.

Au préalable de chaque émission de facture, le fournisseur d'un bien ou de service doit recevoir l'approbation de l'administration avant de facturer l'acheteur.

L'émission de chaque facture est déclarée et autorisée par l'administration fiscale. La facture est ensuite enregistrée dans sa base de données et l'approbation reçue est mentionnée sur la facture.

L'administration a ainsi connaissance des montants de TVA collectée.

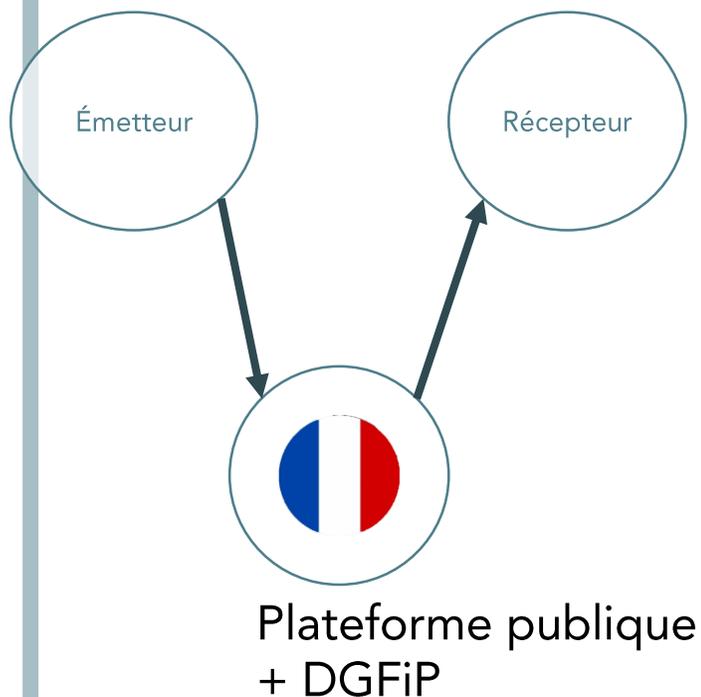
POUR QUI & QUAND ?



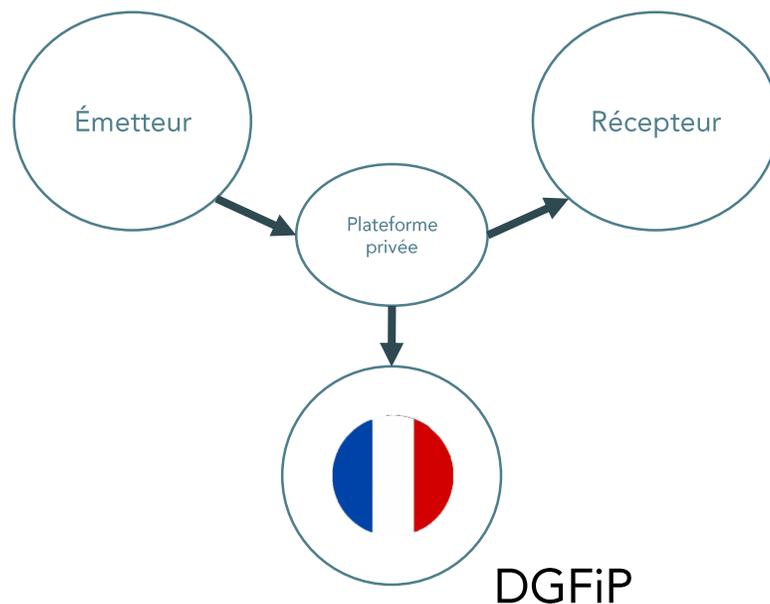
COMMENT ?

Transit par une plateforme

Modèle en V



Modèle en Y



Ce que l'on sait à peu près

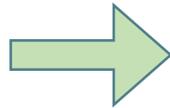
Procédures de transit, le choix entre :

- Passer par la plateforme publique (Chorus Pro), qui enverra les données à la DGFiP et enverra la facture au client. (*modèle en V*)
Le passage par Chorus Pro peut se faire directement ou via une plateforme privée (côté émetteur et fournisseur)
- Passer uniquement par des plateformes privées, qui enverront les données à la DGFiP. C'est le modèle préconisé par le gouvernement. (*modèle en Y*)

La Facture électronique

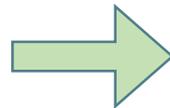
Format de facture non défini, mais les avis penchent pour l'adoption de

FacturX → Un mélange optimal :



Un PDF lisible,
imprimable, ...

+



Des données
chiffrées en XML

Quid de l'archivage

La mise en place de la facture électronique amène aussi une obligation d'archivage (durées de sauvegarde inconnues)



Coffre-fort numérique

*Doit être certifié par le
COFRAC*

Avantages attendus

- Pré-déclarations de TVA
- Saisie plus automatisée
- Réception quasi-immédiate des factures

Points non précisés pour l'instant

- Les modalités de certification des plateformes privées dans le modèle en Y
- Les conditions de validation des factures avant leur émission vers le destinataire (Clearance)
- La gestion et la mise à jour de l'annuaire des entreprises, c'est-à-dire une domiciliation numérique à laquelle les factures électroniques sont envoyées
- Le format final et définitif de facture